

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 MARS 1843.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. MAERTENS, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Fidèle-Henri Gaymay, sergent-major au 4^e régiment de ligne.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Boeschepe, département du Nord, le 29 juillet 1813, de parents français. En janvier 1832, sa mère veuve ayant épousé un Belge en secondes nœces, Fidèle Gaymay la suivit en Belgique, où elle alla s'établir, et, le 29 février 1832, il y fut incorporé, pour le terme de cinq ans, comme milicien de la levée de 1832. Sa bonne conduite lui valut successivement les grades de caporal, en février 1834, de fourrier, en avril 1835 et de sergent-major, en mars 1838.

Les rapports des autorités civiles et militaires lui sont favorables.

Le président-rapporteur,
J. MAERTENS.
